



Congés d'été déterminés par le patron sans accord

Par **claudio**, le **24/03/2010** à **22:15**

Bonjour,

Aujourd'hui, mon patron m'a annoncé que mes vacances d'été seraient prises du 15 juillet au 15 août 2010 sans mon accord, sans m'en avoir parlé à l'avance. Ma conjointe ayant ses vacances au mois d'août, je ne souhaite pas accepter ses dates sachant que nous avons des enfants. De plus je ne veux pas prendre 4 semaines mais 3. C'est une braserie mais qui ne ferme pas ses portes pour l'été donc pas de souci d'organisation. A-t-il le droit ? que puis-je faire ?

Merci beaucoup de vos réponses

Mr LEVIEUX Claude

Par **Cornil**, le **27/03/2010** à **23:47**

Bonsoir Claude

Voir ma réponse sur le même sujet:

http://www.experatoo.com/conges-vacances/conge-paye-impose-employeur_63233_1.htm

Tout ce que tu peux faire c'est expliquer ta situation, mais l'employeur n'est pas tenu de te donner satisfaction...

Bon courage et bonne chance.